



AVIS DE CONCESSION **Délégation de Service Public 2021-2024**

1 - Organisme qui passe le Marché

Ville d'AYTRES – Place des Charmilles - BP 102 - 17442 AYTRES Cedex

2 – Objet : Gestion et animation d'accueils de loisirs sans hébergement et d'accueils périscolaires en deux lots. Option.

3 – Procédure de passation : Concession d'une délégation de service public en application de l'ordonnance du 29 janvier 2016 et du décret du 1^{er} février 2016 ainsi que les articles L.1410-1 à L.1410-3, L.1411-1 à L.1411-9 et R.1411-1 à R.1411-8 du CGCT

4 – Caractéristiques principales de la délégation : Le délégataire assurera soit l'organisation, la gestion et l'animation des accueils périscolaires soit l'organisation, la gestion et l'animation d'accueils de loisirs sans hébergement pendant vacances scolaires. La délégation comprend l'utilisation des locaux et équipements mis à disposition par la commune, la gestion du personnel, l'animation et la valorisation du service auprès du public.

5 – Durée de la délégation : 3 ans (trois) soit du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2024

6 – Contenu du dossier de candidature :

Les candidats remettront en une seule fois les documents administratifs et leur(s) offre(s).

1^{ère} enveloppe / Dossier : situation juridique, capacités économiques et financières et techniques

- Lettre de candidature, datée et signée, comportant les motivations du candidat,
- Présentation du candidat,
- Justificatifs et attestations prévues aux articles 44 à 46 du code des Marchés Publics.
- Justification du respect et de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du code du travail,
- Bilans, comptes d'exploitation et comptes de résultats des trois derniers exercices
- Attestation d'assurance en responsabilité civile et professionnelle en cours de validité pour l'activité concernée
- Liste de références de prestations similaires,
- Descriptif des capacités techniques et des moyens humains dont dispose le candidat pour assurer la continuité et l'égalité des usagers devant le service public, objet de la délégation.

2^{ème} enveloppe : Offre du candidat

- Dossier comprenant toutes les informations et annexes relatives à l'offre du candidat conformément au cahier des charges.

L'ensemble des documents devra être fourni en une seule fois dans deux enveloppes séparées portant une mention permettant de les distinguer et devra être rédigé en langue française.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

7 – Modalité de transmission des candidatures et offres : Les dossiers devront être transmis par voie électronique par la plateforme des marchés sécurisés www.marches-securises.fr.

8 – Date limite de présentation des offres : 5 mars 2021 à 12h.

Toutes les candidatures arrivées après ces dates et heures limites seront retournées sans être ouverte.

9 – Renseignements d'ordre administratif : Cyril PASSILLY Service Education 05.46.30.19.38 / scolaireenfance@aytres.fr

10 – Date d'envoi à la publication : 15 janvier 2021.